

Mairie de lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Convocation du : 24 / 09 / 2012

Présents : H. LEROY, G. PELISSON, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, J.P. BALLAND, N. ESCUDERO, L. FOMBONNE, J. MARCHAS, C. PELLEGRINI, C. ROLLET, F. RONDOT

Excusé : D. BRUNET

SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE

1°) TDF, tarif de location du terrain

TDF paye actuellement à la Commune un loyer de 688 € annuel, pour la location du terrain sur lequel est implantée l'antenne-relai. Le bail court jusqu'en 2017.

L'antenne n'étant plus utilisée, cette société propose au Conseil de porter le montant du loyer à 200 € par an, la date d'échéance du bail restant inchangée. Au cas où un opérateur de téléphonie utilisait l'antenne avant cette date, le loyer serait majoré de 1 0000 € en conséquence.

En cas de refus, TDF annonce qu'elle résiliera le bail dans 6 mois, comme l'y autorise le contrat qui la lie à la Commune. Quelle que soit la décision du Conseil, TDF devra procéder à ses frais au démontage de l'antenne à l'issue du bail.

M. le Maire a contacté les représentants de TDF dans le but d'améliorer les conditions proposées, mais la Commune ne dispose d'aucun levier pour négocier.

En prenant en compte le peu de désagréments occasionnés par cette antenne aux habitants, et afin de conserver un revenu (même modeste) pour la Commune, le Conseil décide d'accepter les nouvelles conditions proposées par TDF.

2°) Agence Postale communale

M. le Maire rappelle au Conseil plusieurs échéances :

AOÛT 2013 : Le CDD de Mme Nathalie MATHIEU arrive à échéance. La Commune aurait la possibilité de le prolonger de 3 ans.

MAI 2015 : Échéance de la convention de 9 ans qui lie la Poste à la Commune. M. le Maire a contacté le représentant de la Poste, et cette convention devrait vraisemblablement être reconduite.

2015 : Date limite de la fin des travaux de mise aux normes des bâtiments communaux recevant du public pour l'accessibilité aux handicapés.

Ces travaux de mise aux normes ne pourront pas être réalisés, car il n'y a pas assez d'espace disponible pour construire une rampe d'accès pour les fauteuils roulants.

Une réflexion doit être menée sur le sujet de l'avenir de l'Agence Postale.

3°) Assainissement Collectif : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

À titre de rappel, la PFAC remplace la Taxe de Raccordement, et son montant doit être fixé en respectant les règles suivantes :

- Pour un logement neuf : jusqu'à 80 % du prix d'une installation individuelle (soit 5 600 €)
- Pour un logement disposant déjà d'un assainissement individuel : demi tarif.

Elle est perçue une seule fois, au moment du raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement collectif.

Les montants pratiqués dans les communes environnantes se situent entre 2 000 et 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil fixe le montant de la PFAC à **2 000 €** pour les nouvelles constructions, et donc à **1 000 €** pour les logements existants.

Le Conseil rappelle à ce sujet qu'un contrôle obligatoire des assainissements individuels doit être mené prochainement dans la Commune. L'organisme chargé de ce contrôle pourra imposer une mise aux normes des installations existantes dans le délai prescrit (10 ans).

Le raccordement au futur réseau d'assainissement collectif évitera aux habitants d'avoir à payer les travaux de mise aux normes de leur installation individuelle.

4°) Cimetière Communal

M. le Maire donne au Conseil lecture complète du règlement intérieur du Cimetière.

Il prend un arrêté instaurant ce règlement.

A titre de rappel, les tarifs des concessions sont :

Durée	15 ans	30 ans	50 ans
Emplacement simple		100 €	170 €
Emplacement double		200 €	340 €
Cave-urne		160 €	240 €
Columbarium	650 € (puis 100 € pour un renouvellement de 15 ans)		

La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est gratuite.

Les habitants qui entretiennent des sépultures de proches peuvent s'adresser au secrétariat de la mairie pour connaître la situation de celle-ci (perpétuité ou concession à durée limitée renouvelable).

5°) Repas des anciens

Il aura lieu le 17 novembre 2012. Une réunion du CCAS est prévue pour l'organiser le 15 octobre 2012.

Le Conseil décide de rétablir la distribution d'un colis avant Noël à ceux qui ne peuvent y participer.

6°) Garderie Les P'tits Loups

Suite à l'Assemblée Générale de cette association, le 28 septembre, son bureau a été renouvelé en totalité. Mais les quatre membres du nouveau bureau ont réaffirmé que leur engagement n'excéderait pas une année.

La Commune étudie la possibilité de prendre en charge la garderie et la cantine, en lien avec les communes d'Outriaz et Izenave.

Dans cette éventualité, les repas ne pourraient plus être préparés par les parents, mais devraient être confiés à une entreprise de restauration collective. Pour ce type de prestation, le prix du repas est habituellement facturé plus de 4 €.

Pour pouvoir assumer le salaire de l'employée et la possible mise aux normes des locaux, et pour faciliter la gestion de la garderie, une nouvelle tarification devrait également être adoptée.

7°) Cérémonie du 11 novembre

Pour information, M. le Maire rappelle l'organisation de cette cérémonie.

8°) Plantation d'arbres par les élèves de l'école

L'opération « Plus d'arbres plus de vie » offre des arbres aux communes qui en font la demande.

M. Anthony PERTREUX a déposé, au nom de la Commune de Lanténay, un dossier afin d'obtenir l'attribution d'une cinquantaine de petits arbres de différentes essences (merisier, érable, tilleul, bouleau ...), qui seraient plantés au lieu-dit « Sous les queues ».

Dans le cadre d'un projet pédagogique, chaque enfant de l'école maternelle sera le parrain d'un de ces arbres, et une exposition sera organisée par les enfants dans la salle des pas perdus de la Mairie. La date prévue pour cette opération est le 24 novembre.

9°) Compte-rendu de diverses réunions

- **Pompiers** : Compte rendu d'une réunion tenue à Hauteville, par M. Gérard PELISSON. Rappel des règles à appliquer par les pompiers, notamment en matière de formation. Il a également été rappelé que personne ne peut intégrer les pompiers avant d'avoir eu 16 ans.
- **Tennis** : À l'initiative de la Communauté de Communes, une réunion s'est tenue à Outriaux le 20 septembre, à laquelle tous les habitants étaient conviés. Or, à part les élus et les membres du dernier bureau du TCCV, très peu d'habitants étaient présents.
L'objectif de cette réunion était de décider s'il était pertinent de reconstruire un des deux courts de tennis, qui sont en très mauvais état. Le montant des travaux est estimé à 25 000 € pour un court.
Devant la faible participation, il a été décidé d'organiser une nouvelle réunion, en veillant à ce que tous les habitants de la Communauté de Communes reçoivent une invitation. Si des personnes se proposent pour relancer l'association de tennis, la Communauté de Communes est prête à envisager de financer les travaux. Dans le cas contraire, l'association sera dissoute et les courts de tennis définitivement abandonnés.
- **Réunion avec deux vice-présidents du Conseil Général** : À l'initiative de M. Michel RIVAT, Conseiller Général du Canton de Brénod, les membres du Conseil Municipal étaient conviés une réunion le 27 septembre à Brénod, en présence de Mrs Guillaume LACROIX et Christophe GREFFET, vice-présidents du Conseil Général de l'Ain, en charge respectivement de l'aide aux communes et des finances. Ceux-ci ont présenté aux participants la situation financière et la politique du Département. Ils ont notamment insisté sur les points suivants :
 - Le remboursement des emprunts toxiques contractés il y a plusieurs années, dont a hérité la présente équipe, pèse lourdement sur les finances du Département.
 - Le transfert de charges sociales obligatoires de l'État vers le Département n'a pas été que partiellement compensé par l'État : en ce temps de crise, les demandes d'aide sociale grimpent en flèche alors que la somme versée par l'état aux collectivités reste la même.
 - La hausse démographique dans le département va imposer au Conseil Général la construction de 5 nouveaux collèges dans les années à venir.
 - Le Département s'efforce de maintenir une politique d'aide à la création d'entreprises, qui se veut ambitieuse et rationnelle, afin de conserver son dynamisme économique, bien qu'il ne perçoive plus en retour la taxe professionnelle. Le Département de l'Ain est le seul en France à s'être associé à la Chambre de Commerce afin d'optimiser l'efficacité de cette politique.
 - Aucune aide ne sera accordée aux Communes pour financer l'accession des bâtiments aux handicapés, car le Département doit déjà financer la mise aux normes de ses propres bâtiments.

- Le Département de l'Ain est un des derniers en France à financer totalement les transports scolaires, ce qui représente environ 600 € par élève et par an. Cette politique sera maintenue.
- Le produit des droits de mutations est en hausse, en raison du dynamisme du marché de l'immobilier dans l'Ain.

10°) Questions diverses

- Situation de Trésorerie : La Commune dispose de 18 950,17 € au 30 septembre 2012.
- Centre de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) : Fin octobre – début novembre, un avion va survoler les habitations à basse altitude, tôt le matin, afin de détecter les fuites de chaleur et de prendre une carte thermographique de la Commune.
Les habitants pourront ensuite venir en Mairie pour obtenir un bilan et des conseils afin de mieux isoler leur logement. Ce service est gratuit.
- SIEA : Suite à une erreur, la Commune a du continuer de payer les factures de l'éclairage publique alors qu'elle a délégué sa compétence en la matière au SIEA. Elle va être remboursée.
- Délibération emplois permanents : Ce sont
 - Un emploi d'ADSEM (35 h)
 - Un emploi de Service Technique (35 h)
 - Un emploi de Service Administratif de 1^{ère} Classe (27,50 h)
 - Un emploi à l'agence Postale (17,50 h en CDD)
 - Un emploi de Service Technique – Agent d'Entretien (14 h)
- Délibération SIVU des collèges : Le SIVU des collèges devait initialement être dissout en décembre 2012. Il demande aux Communes de payer par avance la subvention de 2013 (soit 87,49 € pour Lantenay), afin de pouvoir continuer à financer les associations qu'il soutient, en cette période d'incertitude quant à son avenir. Aucun appel à subvention ne sera lancé en 2013. Le Conseil accepte de verser cette subvention dès 2012.
- Projet de sentier botanique : il devrait voir le jour en 2013, avec l'aide de M. Jacques MARCHAS.
- Réseau d'eau : M. Gérard PELISSON informe le Conseil qu'une nouvelle fuite d'eau a été réparée.
- M. le Maire donne la parole à M. JULLIARD, qui a assisté à la réunion du Conseil.
Celui-ci demande quelques précisions sur certains points discutés, notamment le règlement du cimetière et la dispersion des cendres. Celle-ci est possible dans la nature sauf sur les voies publiques, sur autorisation du Maire.
M. JULLIARD fait également remarquer au Conseil que le Chemin de la Cornette est interdit aux véhicules de plus de 5 tonnes, mais que cette limitation n'est pas toujours respecté.
Il fait enfin part au Conseil de ses doutes quant à la largeur réelle du Chemin de la Cornette, qui selon lui ne correspond pas à ce qui est indiqué sur le cadastre.

Clôture de la réunion à 22 h 30.

Prochaine réunion le lundi 5 Novembre.